DEPARTEMENT

NORD

CANTON

GRANDE-SYNTHE

COMMUNE

GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public CDV - 2024

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

- Nous, Maire de la Ville de GRAVELINES,
- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-3,
- Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de stationnement dans la commune.
- Vu la demande présentée par la Société TDS DEMENAGEMENT afin d'occuper temporairement le domaine public lors d'un déménagement au 148, rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord à Gravelines.

AUTORISE

- Article 1^{er}: La Société TDS DEMENAGEMENT est autorisée à stationner un véhicule pour un déménagement sur la voie publique au 148, rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord à Gravelines le 28 juin 2024.
- <u>Article 2</u>: La mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement incombe le pétitionnaire.
- Article 3: Tout véhicule en stationnement gênant sera verbalisé en référence à l'article R.417-11 du Code de la Route et pourra être enlevé et conduit vers la fourrière aux frais des contrevenants, dans les conditions prévues par les articles R. 325-12 et suivants du Code de la Route.
- Article 4: La Société TDS DEMENAGEMENT répondra des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver le droit des tiers.
- Article 5 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

Fait à GRAVELINES, Le

« Pour Servir et Valoir ce que de Droit »

1 1 JUIN 2024

Le Maire,

Bertrand RING

MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :

1 1 JUIN 2024